

## Bourassa demande justice pour le Québec

RUDY LE COURS  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

Par esprit de justice, Ottawa devra au moins verser au Québec la part qui lui revient traditionnellement au chapitre de la péréquation, soit \$50 millions de plus par année que ce qui lui est offert.

« Avec notre niveau d'impôt, notre taux de chômage et notre activité économique, on ne voit aucune espèce de raison pour laquelle on n'aurait pas au chapitre de la péréquation la proportion qu'on avait jusqu'à maintenant. Pour nous, c'est un dossier prioritaire », déclare en entrevue le premier ministre Robert Bourassa, joint au téléphone par la Presse Canadienne dans la Limousine qui le conduisait dans les rues de San Diego, où il séjourne avant la conférence des premiers ministres à Vancouver.

M. Bourassa se montre insatisfait des propositions fédérales actuelles sur les prochains accords fiscaux qui entrent en vigueur le premier avril prochain.

Si le Québec veut au moins \$50 millions de plus par année, c'est que la bonification fédérale se veut une maigre compensation pour les coupures de \$8 milliards qu'Ottawa impose aux provinces pour les cinq prochaines années au chapitre du financement de la santé et de l'enseignement post-secondaire.

Ces compressions coûteront \$2 milliards au Québec en cinq ans.

« Si on décide d'enrichir la formule de péréquation de manière à atténuer une partie de ces coupures, on veut avoir notre part. On souhaite avoir la possibilité d'assumer nos responsabilités constitutionnelles », affirme-t-il.



Robert Bourassa

M. Bourassa rejette à l'avance l'argument voulant que le Québec n'a pas à protester au chapitre de la péréquation puisqu'il vient d'obtenir le contrat d'entretien des CF-18, ce qui mécontente l'Ouest.

« Il ne faut pas mêler la vocation aéronautique de Montréal avec la redistribution des ressources fiscales à l'intérieur du pays, prévient-il. Si la situation économique justifie ces paiements, l'octroi d'un contrat ne peut intervenir. »

Le premier ministre rappelle de plus que le Québec est la seule des six provinces à toucher de la péréquation, qui n'ait pas reçu son dû pour l'année 1984.

Pour obtenir justice, le Québec plaide que la constitution canadienne oblige Ottawa, par la péréquation, à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour leur permettre d'assurer des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

# Ottawa refuse d'ajouter un sou pour la péréquation

## La réunion des premiers ministres s'annonce mouvementée

MAURICE JANNARD  
de notre bureau d'Ottawa  
OTTAWA

Le gouvernement fédéral invoquera ses difficultés budgétaires pour annoncer aux provinces, à Vancouver, qu'il ne peut accepter leur demande d'accroître les paiements de péréquation.

Quelques jours avant le début de la rencontre annuelle fédérale-provinciale sur l'économie entre les premiers ministres, qui aura lieu jeudi et vendredi, des hauts fonctionnaires fédéraux ont affirmé aux journalistes, sous le couvert de l'anonymat, que le dossier de la péréquation était à toutes fins utiles fermé.

Les paiements de péréquation ne sont qu'un des éléments qui risquent de provoquer une vive confrontation cette année entre le premier ministre Mulroney et ses homologues provinciaux.

Le premier ministre du Manitoba, Howard Pawley, profitera de ces deux jours pour ramener sur le tapis la question du contrat des CF-18 qui a échappé à Winnipeg; les provinces de l'Atlantique attendent des engagements fermes d'Ottawa pour réduire les disparités régionales et le premier ministre de l'Ontario David Peterson ne manquera pas de rappeler son opposition aux négociations du libre-échange.

Pour le premier ministre québécois, Robert Bourassa, la bataille entourant les paiements de péréquation est loin d'être gagnée d'avance.

D'après des chiffres fournis par le fédéral, Ottawa versera pour la péréquation des provinces \$5,3 milliards durant l'année fiscale 1986-87, \$5,5 milliards en 1987-88 et \$5,8 milliards en 1988-89.

Pour les deux dernières années, il s'agit de hausses de 4,3 et 5,8 p. cent respectivement.

En vertu d'une loi du Parlement fédéral, les nouveaux accords fiscaux entreront en vigueur le premier avril prochain et ce pour une période de cinq ans. Six provinces seulement reçoivent de tels paiements qui servent à mieux équilibrer les revenus au sein de la Confédération.

À la suite de plusieurs réunions au cours des 18 derniers mois, Ottawa a accepté de verser \$175 millions de plus par année, ce qui selon le ministère des Finances, représente une hausse de trois p. cent par année. Ainsi, en 1987-88, la hausse des transferts aux provinces serait de 7,3 p. cent et de 8,8 p. cent l'année suivante.

Le Québec obtient la moitié environ des paiements de péréquation. Pour l'exercice courant, il compte recevoir \$2,7 milliards; en 1987-88, le montant prévu est de \$2,9 milliards et l'année suivante, un peu plus de \$3 milliards, selon les données fédérales.

Suivant la formule améliorée d'Ottawa, Québec recevrait \$50 millions de plus que les autres provinces. « C'est inacceptable », a déclaré hier à LA PRESSE un représentant du ministère québécois des Finances. Québec voudrait obtenir un \$50 millions additionnel.

« Depuis 1984, les paiements versés à la province ont diminué », a précisé cette personne. « Il y a deux ans, nous obtenions \$2,8 milliards ».

Pour le fédéral, le déficit budgétaire rend impossible toute amélioration de ses efforts, ont soutenu hier les représentants d'Ottawa.

### Climat tendu

Si le Québec risque d'être déçu sur le dossier de la péréquation, les autres provinces également connaîtront de profonds décontentements. La réunion de Vancouver ne ressemblera en rien à la première rencontre des premiers ministres, à Regina en février 1985, qui avait pris l'allure d'un véritable chant à l'unisson entre Brian Mulroney et ses collègues.

Pour sa part, le premier ministre du Manitoba, Howard Pawley, reviendra sur le dossier des CF-18 pour se plaindre du sort qui est réservé aux petites provinces dans la Confédération. Dans l'esprit du dirigeant néo-démocrate, Québec a obtenu le contrat des CF-18 parce qu'il détient cinq fois plus de sièges aux Communes que sa province.

De leur côté, les provinces maritimes vont réclamer de sérieux efforts d'Ottawa en matière de développement régional. La prospérité sans bornes de laquelle profite l'Ontario actuellement et la performance assez bonne de l'économie du Québec ont accru les tensions entre le Canada cen-

tral d'une part, et les régions de l'Est et l'Ouest, d'autre part.

M. Mulroney aura d'ailleurs un entretien particulier avec les quatre premiers ministres des Maritimes.

Les provinces des Prairies continueront, de leur côté, d'exiger plus d'argent pour venir en aide aux agriculteurs et aux producteurs de pétrole et de gaz.

« Nous nous attendons à une plus grande confrontation », a admis un adjoint de Brian Mulroney. « Nous ne serons pas surpris et nous serons prêts à faire face à la musique », a-t-il ajouté.

### Condition féminine

Pour la première fois dans ce type de rencontres annuelles, la condition féminine sera un thème majeur des discussions entre les onze dirigeants canadiens. On prévoit que le premier ministre fédéral fera une importante déclaration vendredi matin. Ottawa devrait annoncer de nouveaux programmes concernant la formation de la main-d'œuvre féminine et les garderies d'enfants.

Il sera question bien sûr de libre-échange à Vancouver. Lors du déjeuner privé de vendredi entre les dirigeants politiques, l'ambassadeur canadien à Washington, Allen Gotlieb, tracera un portrait de la situation politique aux États-Unis. La prise de contrôle du Congrès américain par les démocrates aura des répercussions pour le Canada dans ses discussions avec son voisin sur le libre-échange.



Monique Bégin



Judy Erola



Donald Johnston

## «Lalonde a laissé le parti dans un état lamentable»

MICHEL VASTEL  
de notre bureau d'Ottawa  
OTTAWA

Trois anciens collègues de M. Marc Lalonde se sont prononcés hier en faveur de John Turner et ont en même temps accusé MM. Keith Davey et Marc Lalonde d'avoir laissé le parti « dans un état lamentable ».

« Les associations locales et les militants étaient dégoûtés de nous depuis deux ans (1982), a reconnu hier l'ancien ministre de la Santé, Mme Monique Bégin, pour expliquer la défaite du Parti libéral aux élections. Keith Davey et Marc Lalonde étaient les gros joueurs, a-t-elle poursuivi et ils ont laissé à M. Turner un parti dans un état extrêmement fragile. Il y avait des façades d'associations libérales dans les comtés et quand le vent du changement a soufflé, ces façades se sont écroulées; ces gens-là en portent une responsabilité directe ».

Comme LA PRESSE l'annonçait la semaine dernière, les deux anciennes ministres Mmes Bégin et Judy Erola, se sont prononcées hier en faveur du chef libéral. L'une et l'autre, de même que Mme Sheila Copps qui avait organisé leur conférence de presse, ont déploré que la sortie de M. Lalonde les ait « obligées » à faire ce genre de déclaration publique.

Par ailleurs, M. Donald Johnston, dont les déclarations ambiguës de la semaine dernière avaient laissé planer des doutes sur sa loyauté envers le chef libéral, a lui aussi tenu à clarifier sa position. M. Johnston veut que le parti ne se laisse pas distraire par la question du leadership et qu'il pense à se réformer et à développer de nouvelles politiques. « Nous avons toutes les chances de gagner les prochaines élections, si nous combinons les compétences de John Turner avec des politiques solides basées sur des principes libéraux ».

### Monique Bégin, Donald Johnston et Judy Erola appuient Turner

Dans l'entourage de John Turner, on ne cachait pas la satisfaction de commencer aussi bien cette dernière semaine avant le congrès. « Et il y aura d'autres bonnes nouvelles », promettaient. Quant au chef libéral lui-même, il se disait « reconnaissant » à l'égard de Mmes Bégin et Erola de l'avoir ainsi appuyé publiquement.

#### «Fausses prémisses»

Mme Monique Bégin a réfuté l'analyse de M. Lalonde sur l'avenir du parti : « c'est une analyse brillante basée sur de fausses prémisses », a-t-elle affirmé. « En 1972, j'ai siégé aux Communes avec John Harney (le leader québécois des Néo-Démocrates) et on découvre aujourd'hui un certain "Jean-Paul" Harney : le NPD n'est pas enraciné au Québec. L'ancienne ministre rappelle en outre que M. Trudeau a traîné à 23 p. cent dans les sondages. « On ne gouverne pas si on ne gouverne que par sondages », conclut Mme Bégin.

Les trois représentantes du Parti libéral affirment que le PLC est plus ouvert au mouvement de réforme et aux femmes depuis que M. Turner le dirige. Mme Bégin rappelait qu'en fin de semaine elle discutait avec 450 militants d'Anjou de politiques sociales : « c'est le type de renouveau qui redonne la vie au parti », constate-t-elle. Quant à Mme Judy Erola, elle affirme que M. Turner est extrêmement populaire parmi les femmes libérales et que celles-ci occupent davantage de postes de direction à l'intérieur du parti.

Assez curieusement, aucun des trois anciens ministres qui ont donné hier leur appui à John Turner ne sait s'il sera candidat aux

prochaines élections avec lui : Mme Bégin a déjà décidé que non et Mme Erola et M. Johnston n'ont pas encore décidé de leur avenir.

Sans vouloir se prononcer sur les chances de M. Turner de passer à travers le prochain congrès, ses trois partisans ont rappelé hier qu'il a gagné en 1984 avec une « écrasante majorité » (54 p. cent des voix des députés), « et dans un congrès où tout le monde a joué rough », de rappeler Mme Bégin.

M. Donald Johnston a pour sa part rappelé qu'il n'a voulu appuyer ni M. Turner ni M. Chrétien en 1984 parce que ni l'un ni l'autre n'offrait de nouvelles politiques. « À l'approche du congrès, nous nous révélons encore une fois comme un parti plus intéressé au pouvoir qu'aux politiques », déplore-t-il. M. Johnston a donc écrit à ses partisans de 1984, et à quelques autres comme MM. Marc Lalonde et Jean Chrétien, pour les « inciter à faire de ce congrès national un congrès axé sur les politiques ».

Dans cette foulée, les partisans de M. Turner ont tenté de laisser croire à un réel mouvement en sa faveur. Le député Brian Tobin prétendait par exemple hier que le geste de M. Lalonde a fait basculer tous les indécis dans le camp de M. Turner, portant ainsi la proportion de ses partisans à 92 p. cent dans la province de Terre-Neuve.

D'autres députés sont cependant plus prudents et reconnaissent que le parti a été « secoué » par l'analyse de M. Marc Lalonde la semaine dernière. « Désormais, la question que se posent les députés est : John Turner peut-il gagner la prochaine élection ? », dit l'un d'eux d'un air inquiet.

## Stevens se dit « victime » des vendeurs d'autos japonaises

DENIS LESSARD  
de la Presse Canadienne  
OTTAWA

Presse Canadienne  
TORONTO

L'ex-ministre Sinclair Stevens s'est prétendu la victime, hier, d'un complot des concessionnaires de voitures japonaises au Canada.

Ce sont eux, a-t-il accusé, qui ont entrepris une campagne de dénigrement contre lui, dans laquelle est tombé, selon son expression, un journal « éprouvant des difficultés de tirage ».

Ce journal, le Globe and Mail de Toronto, « a collaboré (par la suite) avec l'opposition » pour « l'assassiner moralement ».

Témoignant pour la troisième journée à l'enquête sur les allégations de conflits d'intérêts portées contre lui, M. Stevens a reconnu que Hyundai Motor Canada avait joui d'un traitement préférentiel (pas de quotas, pas de droits de douane) pour la simple raison, a-t-il expliqué, que la Corée du Sud est un pays en voie de développement.

Mais les succès de Hyundai ne sont pas sans faire des jaloux, a noté l'ex-ministre de l'Expansion industrielle régionale. En 1984, alors que Hyundai s'attendait de vendre 5,000 voitures au Canada, elle en a vendu 25 000. En 1985, elle en a vendu 79 000.

Devant cette situation, a affirmé M. Stevens, l'Association canadienne des concessionnaires de voitures japonaises a fourni de fausses informations à des reporters, « dans l'espoir qu'ils pourraient me discréditer, de même que possiblement d'autres ministres de la couronne ».

De plus, le président d'alors de l'association, M. Don Megaffin, et le vice-président de l'époque, M. Bob Attrell, sont allés dénigrer (pense l'ancien ministre) MM. Stevens et Jim Kelleher, alors ministre du Commerce, auprès des fabricants d'automobiles, à Tokyo.

## Ottawa se défend d'avoir autorisé la vente d'équipement militaire à l'Iran

DENIS LESSARD  
de la Presse Canadienne  
OTTAWA

Le gouvernement canadien a endossé la vente, à l'Iran, de pièces de rechange strictement destinées à des hélicoptères commerciaux, a soutenu hier aux Communes le vice-premier ministre Don Mazankowski.

Mais pour l'opposition, tant libérale que néo-démocrate, le gouvernement a transgressé les règles qu'il avait lui-même édictées sur les exportations vers des pays en guerre, où sont bafoués les droits de l'homme.

Hier, aux Communes, M. Mazankowski a confirmé que des pièces manufacturées par la Pratt and Whitney, de Longueuil, avaient été envoyées en Iran pour réparer des hélicoptères non militaires Bell 212.

« La compagnie nous dit qu'il serait presque impossible, en Iran, de modifier les hélicoptères Cobra (militaires) pour utiliser ces pièces », a répliqué M. Mazankowski, soumis au tir serré de l'opposition. « C'est une transaction strictement commerciale, a-t-il renchéri, se disant convaincu que ces envois respectaient les normes fédérales en la matière.

Il a aussi rappelé que Pratt and Whitney s'était vu refuser un permis d'exportation, en janvier 1985, justement pour l'envoi de pièces susceptibles de se retrouver sur un hélicoptère militaire.

## Clark reproche à Vander Zalm de faire le jeu de Pretoria

Presse canadienne  
VICTORIA

Le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a reproché au premier ministre de la Colombie-Britannique, au cours du week-end, de faire le jeu du gouvernement de l'Afrique du Sud en envisageant la possibilité d'entretenir des relations commerciales avec lui.

M. Vander Zalm, a déclaré M. Clark, fait obstacle à la politique nationale, parce que le gouvernement sud-africain « va se réjouir de ce qu'un premier ministre provincial prenne publiquement ses distances de la politique d'un

Mais, pour le libéral Lloyd Axworthy, il y a des raisons sérieuses de croire que ces pièces contribueront à nourrir le conflit Iran-Irak ou à raffermir le contrôle anti-démocratique de l'ayatollah Khomeiny sur la population iranienne.

« Ils n'ont sûrement pas besoin d'hélicoptères pour effectuer de meilleures prévisions météo pour Téhéran », de lancer, ironique, M. Axworthy. « L'Iran a sur les bras un conflit majeur avec l'Irak, leur flotte est lourdement endommagée, ils ont désespérément besoin de pièces », a-t-il ajouté.

Les permis d'exportation accordés par le gouvernement sont valides jusqu'en janvier 1987. Déjà trois ou quatre envois de pièces canadiennes ont pris le chemin de l'Iran, le dernier datant du 25 octobre 1986.

Porte-parole des Affaires extérieures, M. Bill Chambers a reconnu que les fonctionnaires passaient en revue la question des contrats entre des compagnies canadiennes et l'Iran. A Vancouver, le ministre Joe Clark a dit qu'il serait surpris que la vente soit liée à l'envoi d'armes en Iran par les Américains en monnaie d'échange pour la libération de leurs ressortissants détenus en otage.

Pour M. Axworthy, il ne fait aucun doute que les appareils Bell, auxquels sont destinées les pièces, peuvent être utilisés à des fins militaires. La compagnie texane a d'ailleurs repoussé les requêtes de l'Iran pour obtenir des pièces.

pays qui a pu jouer un rôle de leader contre l'apartheid ».

La semaine dernière, M. Vander Zalm a fait savoir qu'il a entrepris des négociations avec l'ambassadeur d'Afrique du Sud au Canada, M. Glenn Babb, dans l'espoir de vendre des maisons préfabriquées à ce pays.

M. Vander Zalm, citant le cas des sanctions inutiles contre l'Union soviétique à la suite de l'invasion d'Afghanistan, s'est dit opposé au principe de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, tout en désapprouvant l'apartheid.

« Mon opinion n'a pas changé », a commenté M. Vander Zalm après avoir pris connaissance de la déclaration de M. Clark.

Paul Desmarais  
président du conseil  
d'administration

Roger D. Landry  
président éditeur

Michel Roy  
éditeur adjoint

Claude Gravel  
directeur de l'information

Jean-Cuy Dubuc  
éditorialiste en chef

## Éditorial

### Le Brésil convalescent

Le pire n'arrive pas toujours. On avait beaucoup craint que la disparition de Tancredo Naves en mars 1985 n'éteigne, au Brésil, le souffle d'une démocratie naissante.

L'un des ingénieurs et des moteurs principaux de cette renaissance, après des années de dictature militaire, Tancredo Naves, n'avait pas eu le temps d'exercer ses fonctions à la présidence.

Atteint par une grave maladie au moment même où il prenait effectivement le pouvoir, sa mort, aussi malencontreuse qu'inopinée, paraissait fermer irrévocablement une courte parenthèse dans la vie politique d'un vaste pays. Telles étaient les craintes.

On supposait même que son successeur, M. José Sarney, nommé le 15 mars 1985, se signalerait surtout par un grand empressement à enterrer, avec Tancredo Naves, l'espoir du renouveau.

Les choses ne se sont pas passées comme l'avaient craint les plus pessimistes. En novembre l'an dernier, eurent lieu dans les grandes villes des élections municipales. Un an plus tard, dimanche dernier précisément, les électeurs étaient appelés à renouveler la Chambre fédérale des députés, les deux tiers du Sénat et à élire des gouverneurs et des assemblées législatives dans divers États. Le Brésil est une république fédérale. C'est aussi la cinquième puissance capitaliste du monde.

Le poste de président n'était pas en jeu dans ces élections. Mais leur résultat confirme l'emprise de M. Sarney, sa popularité personnelle, en même temps qu'il souligne son habileté et ses talents de manoeuvrier. Le parti au pouvoir (le PMDB, Parti du mouvement démocratique brésilien) est une coalition du centre. C'est cette formation qui a remporté dimanche une victoire convaincante.

Convaincante, mais pas d'une nature telle qu'elle supprime toutes les interrogations sur la démarche de la démocratie brésilienne. Selon des analystes (notamment Julia Juruna, dans *le Monde diplomatique* de ce mois), la pléthore des partis (une trentaine) exige l'instauration d'un scrutin à deux tours. C'est le chef de file du PMDB qui s'est montré le plus hostile à cette innovation.

Les observateurs ont également noté chez l'électorat un manque d'intérêt pour les véritables débats politiques. On parle beaucoup de la télévision comme d'un phénomène électoral omniprésent. Les élections du 4 novembre aux États-Unis nous avaient déjà instruits de l'ampleur des résonnances de la télévision.

Entre-temps, M. Sarney et ceux qui l'entourent bénéficient du succès au moins relatif de ce qu'on a appelé le Plan tropical, vaste programme de redressement de l'économie brésilienne. L'inflation a été partiellement freinée, la croissance économique a augmenté.

C'est le gel des prix à la consommation qui a valu au pouvoir sa popularité. Mais cette mesure a entraîné des pénuries aiguës, notamment dans l'alimentation.

Les mesures ont entraîné une amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs et stimulé la création d'emplois, pendant que la réforme agraire se heurte à une forte opposition.

Attribuables aux dictatures passées, les insuffisances présentes ne seront corrigées durablement que par une accélération des réformes. Les Brésiliens pensent, à bon droit, à leur niveau de vie. Mais les démocraties ont besoin aussi d'autres moteurs.

GUY CORMIER

### Décloisonner sans réglementation

Le Canada semble prendre le chemin du décloisonnement des services financiers. L'évolution de la législation et le dynamisme de certaines institutions financières semblent présager l'avènement de supermarchés financiers où le public pourra obtenir des services bancaires, de fiduciaire, d'assurance et de courtier dans la même institution.

Le décloisonnement présente un avantage indéniable pour beaucoup de consommateurs; mais, comme tout nouveau système, il peut conduire à des abus de tout genre. Celui qui semble le plus dangereux est la concentration des transactions financières chez un nombre assez limité de très grosses entreprises qui domineraient le marché et, pour finir, diminueraient la concurrence.

Il n'est pas nécessaire que l'industrie financière évolue dans un sens aussi néfaste: beaucoup de gens préféreraient toujours s'adresser à des spécialistes. Si le décloisonnement se fait de façon responsable, il y aura toujours une place pour les spécialistes qui sont en affaires parce qu'ils connaissent leur segment du marché mieux que quiconque. Les supermarchés de l'alimentation n'ont, après tout, pas éliminé tous les maîtres bouchers ou les poissonniers.

Il se pourrait, néanmoins, qu'une grande banque offre des services de courtage de façon à écraser les autres courtiers; grâce à ses nombreuses succursales, elle pourrait attirer toute la clientèle de détail et, par la suite, dominer le marché des nouvelles émissions. Cela pourrait éventuellement servir ses propres intérêts économiques, mais les épargnants et les compagnies qui font appel à l'épargne publique en pâtiraient sûrement.

Il est important d'abattre les cloisons qui existent entre les différents secteurs financiers pour augmenter la concurrence et mieux servir le public. Il faut, cependant, que la concurrence se fasse au niveau de la compétence et de l'efficacité. On a vu trop souvent des entreprises s'éparpiller dans de nouveaux domaines grâce à des mainmises économiquement douteuses. Les feux d'artifice financiers qui accompagnent ces mainmises font quelques heureux mais ni le public ni l'économie n'en sortent enrichis. Un décloisonnement «sauvage» serait tout particulièrement dangereux pour les marchés financiers canadiens qui sont relativement exigus malgré leur développement remarquable.

Le décloisonnement produira une plus grande concurrence et de meilleurs services pour le public s'il s'accompagne de deux choses: les professionnels de chacun des quatre secteurs doivent observer des normes élevées et des vérificateurs, se montrer vigilants pour que les actionnaires puissent suivre de près leurs intérêts qui deviendront plus complexes. Il faut, par exemple, que le courtier qui travaille pour une banque, reste un courtier à cent pour cent et qu'il ne se prenne jamais pour un banquier.

De nombreux problèmes nouveaux se poseront et les institutions doivent avoir la liberté nécessaire pour les résoudre dans l'intérêt du public et de leurs actionnaires. Elles ne peuvent le faire que si elles maintiennent le professionnalisme et un certain cloisonnement interne.

Si les banques et les autres institutions n'arrivent pas à gérer le décloisonnement dans l'intérêt général, le gouvernement devra introduire une toute nouvelle réglementation.

FREDÉRIC WAGNIÈRE

## -SANS ANESTHÉSIE, DOCTEUR ?



Dr. Gned 11/86

## TRIBUNE LIBRE

### Du sado-masochisme

■ Fridolin, jadis, illustra des pignoufs d'ici faisant choir de son échelle un compatriote osant escalader un mur... Ça continue? Un réseau «commercial» lance une série télé sur les livres. Ça n'a pas tardé: Nathalie «fesse» dessus au lendemain de la première maladroite, un critique épineux lance vitemment son bâton dans les roues du petit char qui démarre, les chroniques des quotidiens ignorent avec superbe ses débuts, enfin, une librairie d'Outremont l'ouvre clamant: «nulle»!

Et j'en passe. La série continue et son auditoire augmente aux dernières nouvelles. Souhaitons que ce sado-masochisme, bien d'ici, va cesser maintenant. André Barro, Albert Martin et «votre» serviteur n'exigent pas d'éloges, seulement la sympathie minimum nécessaire pour améliorer la seule série télé consacrée aux livres et aux auteurs, «Claude, Albert et les autres».

Etrange «colonie» que celle du petit monde du livre: on devrait tout tenter pour collaborer à l'avènement de cet essai, certes, et aller de commentaires critiques mais l'appuyer totalement, au cas où, si cette émission obtenait un succès relatif (on ne lit pas beaucoup partout dans le monde), d'autres télédiffuseurs attraperaient la manne merveilleuse de parler «livres» durant une heure sur d'autres chaînes. Ce qui serait stimulant et vivifiant pour les libraires, les éditeurs et les auteurs.

J'ose espérer que, toute bile vidée, on va maintenant, sans mesquinerie, sans jalousie morbide, tenter d'épauler l'effort littéraire de Quatre-Saisons.

Cette protestation, jugerai-je, est celle d'un homme blessé, c'est vrai et pire: j'ai été scandalisé par ce masochisme mesquin!

Je parle, par la présente, d'une partie du public, première intéressée. Dieu merci, le public étranger au «clan» a montré autrement plus de sympathie.

Claude JASMIN

animateur de  
«Claude, Albert et les autres»

### Une saine rivalité?

■ On connaît bien l'enthousiasme qu'engendrent les célèbres rencontres de Montréal et Québec dans le hockey professionnel en terre québécoise. A chaque confrontation, la presse ne manque pas de mettre en évidence l'événement par une publicité sensationnaliste. A n'en pas douter, le sentiment patriotique qui anime les acteurs et les émules de ces deux formations est bien réel

et combien omniprésent dans l'esprit des nombreux téléphages qui regardent ces rencontres.

Mais à bien y réfléchir, une telle rivalité est-elle saine pour la popularité du hockey majeur chez nous? Elle l'est quand nous sommes les témoins de rencontres proprement disputées et captivantes pour le jeu intelligent qu'elles mettent en scène. Mais lorsque la prestation donne lieu à des actes violents et combien répréhensibles, elle perd de sa crédibilité et de son intérêt particulier.

La rivalité est saine si les hockeyeurs et les partisans savent tempérer leur esprit fanatique et apprécier le jeu des deux formations. Car si les confrontations donnent lieu à une véritable guerre imprégnée de chauvinisme et de partisanerie sans bornes, la on perd tout le véritable intérêt du jeu de hockey tel qu'il doit être pratiqué et regardé d'un oeil moins passionné mais plus rationnel.

Yves PRÉFONTAINE

Sherbrooke

### La langue écorchée

■ Écoutant assez régulièrement «La période de questions à l'Assemblée nationale», à 17 h à Radio-Québec, je note un nombre incalculable d'entorses au code grammatical de notre langue.

Venant d'ineffables ministres anglicisés, ou anglophones, tels John Ciaccia, ou Pierre MacDonald, ces erreurs resteraient compréhensibles. Mais que Pierre Fortier, Louise Robic nous assentent des participes passés non accordés et d'autres nombreuses erreurs, voilà qui montre le mépris pour notre langue vécu au Salon de la race.

J'attends encore des interventions des ministres Bacon et Ryan pour défendre notre langue. Sans quoi, je comprendrai que le gouvernement libéral actuel ne fait rien pour contrer l'anglicisation galopante du Québec depuis les 11 mois qu'il a repris le pouvoir avec quel appétit douteux! Un Québécois qui a mal à sa langue.

Emmanuel RIOUX

Trois-Pistoles

### La CAM

■ Les utilisateurs du transport en commun ont remarqué que la Carte-Autobus-Métro (CAM) a récemment changé de dimension.

Devenue plus grande et conséquemment beaucoup plus encombrante, on devrait songer à lui attribuer un nouveau nom. On pourrait la désigner par l'acronyme PAM, la Pan-carte-Autobus-Métro.

Robert CLÉMENT

Repentigny

### Du papier américain employé par le PQ

M. Pierre Marc Johnson

Chef du Parti québécois

■ Lors de la campagne de financement de ce printemps, je vous faisais part, comme bien d'autres, de commentaires et suggestions sur l'action future du Parti québécois.

Cet automne, c'était à votre tour de nous retourner votre réflexion, soit un document intitulé: «Pour les souverainistes, reprendre l'initiative». Le tout accompagné d'une lettre de présentation, datée du 17 octobre 1986.

Cette lettre de présentation, comportant le sigle et le nom Parti québécois dans l'en-tête, est écrite sur un papier de qualité. Il est possible de voir au travers de la feuille le filigrane (marque de commerce) suivant: «Filare Script 25% coton».

Tous les grades de papier, fabriqués en Amérique du Nord, sont enregistrés dans le livre «Grade Finders Fine Paper Directory — Sample Book 10th Edition 1986». Le «Filare Script» est inscrit aux pages 522 et 231, et on peut y

lire: Fabriqué par Simpson Paper Co., one Post Street, San Francisco, California USA. Donc, le papier prestige que vous utilisez à votre bureau de la rue Saint-Hubert à Montréal, est fabriqué aux États-Unis.

Ce qui est d'autant plus surprenant, c'est qu'ici au Québec, il y a au moins deux compagnies qui produisent le même grade de papier, dont la Cie Rolland Inc., compagnie typiquement québécoise, implantée ici depuis 104 ans et qui fabrique, entre autres, le Colonial Bond 25% chiffon. D'ailleurs, la présente lettre est formulée sur ce papier de qualité.

En bref, M. Johnson, votre affirmation nationale a besoin de beaucoup plus de conviction et, j'ose espérer que, lors de votre prochaine visite chez votre distributeur, votre choix se fera en faveur d'un papier fabriqué chez nous, au Québec.

Mario FAUTEUX

technicien en

pâtes et papiers

Bellefeuille

### Portée de la loi 101

■ Le but premier est de remercier sincèrement M. Robert Bourassa. Ce politicien d'envergure a su, de par sa position nuageuse face au statut de la loi 101, sortir les Québécoises et Québécois de leur attitude nonchalante en relation avec le caractère français du Québec.

Le premier ministre a déclenché de nouveau le processus de prise de conscience chez les «expressionnistes» francophones. Ce réveil, M. Bourassa l'a provoqué en tentant, fidèle à son caractère solide, de rembourser sa dette électorale envers la majorité économique anglaise. Inclignons-nous devant ce geste d'un humaniste suicidaire qui permettra à un peuple de se reprendre en charge après un sommeil d'oubli.

En voulant minimiser la portée de la loi 101, M. Bourassa lance un cri désespéré en direction de la population d'expression française du Québec. Ce psychanalyste politique, par un traitement contradictoire, tente de tirer du coma l'identité culturelle et linguistique de son patient. Le patient a déjà commencé à répondre à l'appel. Il continuera à condition qu'il accepte sa spécificité.

Par contre, M. Bourassa a encore fort à faire avant de rendre les Québécois(es) fier(ère)s de leur différence. Combien de sacrifices faudra-t-il qu'il exécute avant de prouver aux Québécois(es) qu'être différents n'implique pas l'isolement.

Qu'au contraire la différence permet de faire preuve d'originalité et ainsi rayonner dans le monde.

Combien d'attentats législatifs devra-t-il provoquer pour exposer aux Québécois(es) que les étrangers admirent en nous notre capacité de survivre, d'être différents et non pas notre capacité d'assimilation. Qu'on obtient le respect non pas en copiant mais en innovant.

Serge CARDINAL

Saint-Laurent

### Préjugés et amour

■ Quel soulagement de voir de l'information positive en tout sens!

«Télé-Métropole a présenté «Un printemps de glace», un film qui démythifie le Sida au meilleur des connaissances d'aujourd'hui.

Le film explique très bien la contamination, le développement et surtout le comportement de la société face à cette maladie.

À partir du fait que tout préjugé s'anéantit devant les découvertes de la recherche scientifique, une bonne façon de vulgariser celle-ci, ce sont de longs métrages du type «Un printemps de glace».

Bravo à tous ceux qui ont réalisé le film et bravo à tous les médias qui font en sorte de renseigner la population pour que tous nous vivions dans un monde d'amour et de paix.

Denise DESROCHERS MIMÉAULT

Verdun

DOCUMENT

# L'avenir du Parti libéral est en jeu

Voici le texte de la lettre que M. Marc Lalonde a fait parvenir aux délégués qui prendront part, fin novembre, au congrès du Parti libéral, à Ottawa.

J'ai voté pour John Turner lors du dernier congrès au leadership du Parti libéral du Canada en 1984. Depuis cette date, j'ai accepté et accompli au meilleur de mes capacités toutes les tâches que le leader et le parti m'ont demandé d'entreprendre. J'ai aussi constamment avisé ceux qui m'ont consulté depuis juin 1984 que nous devions loyalement appuyer notre chef et faire preuve d'unité derrière lui. J'ajoutais que si des gens n'étaient pas satisfaits de la performance de notre parti ou de son chef, il y avait dans la constitution du parti des étapes prévues pour en débiter mais qu'entre-temps le chef du parti ne devait pas être constamment remis en question et sentir qu'il n'avait jamais eu la chance de faire ses preuves. Or, nous sommes arrivés au moment où, d'après la constitution du parti, les délégués ont non seulement le droit mais le devoir de répondre à la question de savoir s'ils désirent une révision du leadership du parti.

Quant à moi, j'ai jusqu'à maintenant gardé le silence sur cette question parce que j'ai voulu donner le maximum de chances à notre leader et retarder le plus tard possible les divisions inévitables auxquelles donne lieu un congrès comme celui de la fin novembre. J'ai pesé bien des fois le pour et le contre; j'ai consulté des membres du parti; j'ai été à l'écoute du public. J'ai pris ma décision: je voterai pour une révision du leadership.

J'ai un grand respect pour l'intégrité de John Turner, pour la dignité de son comportement dans la défaite et pour son ardeur au travail comme chef de l'opposition. Je suis en outre convaincu qu'il ferait un bien meilleur premier ministre que celui dont le pays est affligé à l'heure actuelle. Mais force est de constater qu'en dépit des efforts de John Turner et du solide appui que le caucus et le parti lui ont donné depuis deux ans, nous n'avons pas réussi à faire partager notre opinion sur John Turner par le public canadien. Sondages après sondages ont démontré depuis deux ans que John Turner traîne considérablement derrière le parti ainsi que derrière les chefs des deux autres partis. Il n'existe aucun indice que ce soit qui nous permette de penser que la situation ira en s'améliorant d'ici la prochaine élection.

Un parti politique n'est pas un organisme chargé de la distribution de médailles pour dévouement à la chose publique. C'est un

instrument qui vise à l'exercice du pouvoir afin d'y accomplir un certain nombre d'objectifs. Or, je crains que, sous John Turner, les libéraux soient de nouveau relégués dans l'opposition à la prochaine élection. Pourtant ce dont le pays a un immense besoin à l'heure actuelle, c'est d'être délivré de la banqueroute intellectuelle et morale que représente le gouvernement conservateur.

J'ai écouté attentivement les arguments de ceux qui s'opposent à une révision du leadership; ils m'apparaissent non convaincants.

1-Selon les uns, les libéraux au Québec ont été élus, même si M. Bourassa était moins populaire que son parti. Cet argument ne tient pas compte du fait qu'au Québec en 1985, nous assistions à une lutte entre deux partis. Au fédéral, la lutte se fait à trois: l'électeur a le choix entre deux partis autres que celui au pouvoir. Le parti dont le chef est le moins populaire est celui qui souffrira le plus dans un tel contexte.

2-Selon d'autres, le Parti libéral doit être loyal à son chef. Cet argument est en porte-à-faux. Notre parti a une longue tradition de loyauté et de solidarité et nous devons en être fiers. Et ceux qui ont milité avec moi savent l'importance que j'ai toujours apportée à la discipline et à l'unité dans le combat politique. Mais, il y a aussi le respect nécessaire des règles du jeu démocratique. Or, pour le meilleur ou pour le pire, notre parti a amendé sa constitution au début des années 70 pour exiger qu'au premier congrès après chaque élection, on pose aux délégués la question du leadership. Comment, dans un tel contexte, peut-il être déloyal pour un délégué de donner la réponse que lui dicte sa conscience?

3-On dit aussi que le parti ne peut se permettre une nouvelle course au leadership. Il est vrai que la situation financière du parti est désastreuse et le membership n'a pas été aussi bas depuis 25 ans. Loin d'empêcher une révision, cette situation démontre au contraire la nécessité d'un changement à la tête du parti.

Il est vrai aussi qu'une course au leadership créerait pour un certain temps de la division dans le parti. Mais je suis convaincu que l'appui public accru que générerait l'élection d'un nouveau chef cicatrifierait rapidement les quelques blessures qui pourraient résulter d'une telle course.

4-M. Chrétien ne ferait pas un aussi bon premier ministre que M. Turner. Là n'est pas la question.

Le choix à la prochaine élection ne se fera pas entre M. Turner et M. Chrétien, mais entre M. Turner, M. Mulroney et M. Broadbent et il importe de noter que jamais en deux ans, M. Turner n'a réussi à être plus populaire que ses deux adversaires.

En outre, s'il y a un congrès au leadership, il est faux de présupposer que seul M. Chrétien se présentera. Je connais au moins une autre personne qui se présentera sûrement. Et plusieurs autres noms s'ajouteraient très probablement. Quant à moi-même, le fait d'écrire cette lettre devrait être une indication suffisante du fait qu'en aucun cas, je ne briguerai le leadership de notre parti.

5-Le Parti libéral, dit-on, a remonte la cote et est en avant des deux autres partis. Ceci est vrai, mais depuis octobre 1985, en quatorze sondages Gallup, notre parti n'a réussi à atteindre que quatre fois un maximum de 41% des intentions de vote et se maintient généralement autour de 36-38%. Quand on regarde la performance du gouvernement conservateur, c'est bien au-delà de 50% que nous devrions être. Or, les conservateurs sont encore dangereusement près de nous et, avec la volatilité de l'électorat, ces chiffres peuvent changer rapidement.

Mais le plus inquiétant pour le Parti libéral, c'est la montée du NPD. Il ne suffit pas de dire que le NPD a toujours recueilli le vote de protestation entre les élections et que son appui s'évaporerait lors de l'élection. Nous faisons face maintenant à une nouvelle situation: le NPD a non seulement un leader populaire mais sa base s'étend solidement au travers le pays. Au Québec, pour la première fois, dans l'histoire, il devance les conservateurs dans l'ensemble de la province et il talonne les libéraux dans plusieurs régions. Selon un sondage SORECOM de septembre, il serait nez à nez avec les libéraux dans la région de Québec et il les devancerait appréciablement chez les électeurs de 25 à 34 ans. A moins d'un coup de barre, le Parti libéral du Canada risque de se retrouver éventuellement là où les partis libéraux provinciaux se trouvent aujourd'hui dans l'ouest du Canada.

6-L'appui en faveur d'une révision prendrait d'une vieille garde malheureuse des changements apportés au parti depuis 1984. Disons que je trouve un certain humour à voir cette affirmation sortir de la bouche des personnes élues depuis le début des années

60 ou siégeant au Sénat depuis des années. En fait, on trouve et des anciens militants et des nouveaux adhérents tant chez ceux qui favorisent une révision que chez ceux qui s'y opposent. En second lieu, dans mes contacts au travers le Canada, je n'ai pas entendu un seul membre du parti se plaindre du fait que notre parti serait devenu trop ouvert aux nouvelles idées, ou aux nouvelles idées. La seule inquiétude que j'ai entendue fréquemment exprimer est la suivante: si nous avons tant de nouvelles idées, où sont-elles et si nous sommes tellement ouverts, comment se fait-il que le nombre de membres, loin d'augmenter, n'a cesse de décliner et que notre situation financière est des plus précaires?

7-La preuve du regain de vigueur du parti serait l'élection de députés et de gouvernements libéraux provinciaux depuis 1984. Qui osera prétendre sérieusement que le Parti libéral fédéral a eu un rôle significatif dans l'élection de gouvernements libéraux en Ontario et au Québec et à l'île du Prince Édouard. Si c'était le cas, devrions-nous prendre le blâme pour la déroute que nous avons connue récemment lors de l'élection provinciale de la Colombie-Britannique? On parle de notre victoire dans Saint-Maurice, mais on passe vite sur notre récente défaite dans Pembina où notre pourcentage de vote n'a pas augmenté comparativement à l'élection de 1984.

A mon avis, l'avenir du Parti libéral est sérieusement en question à l'heure actuelle. Je suis convaincu que cet avenir sera mieux servi par un changement de chef que par la continuation de la direction actuelle. Rappelons-nous que les conservateurs n'ont pas hésité à changer de chef alors qu'ils étaient à plus de 50% dans les sondages en 1983.

On peut déplorer que la perception publique des chefs de parti joue un aussi grand rôle dans la politique contemporaine et soutenir qu'un chef populaire n'est pas un substitut pour un solide programme politique. Le Parti libéral a besoin de l'un et de l'autre pour gagner la prochaine élection. Je vous laisse juger si nous rencontrons ces conditions à l'heure actuelle.

Si vous avez quelque doute, posez-vous la question suivante avant de voter: «Qui les conservateurs ou le NPD aimeraient-ils le plus voir à la tête du Parti libéral lors de la prochaine élection?» Je vous invite simplement à ne pas voter comme ils le feraient.

Marc LALONDE



Lysiane Gagnon

## La mémoire courte

Il est difficile de comprendre pourquoi l'ancien Bourassa donne tête baissée dans le guépier de la langue. Le premier ministre a-t-il la mémoire si courte qu'il aurait déjà oublié que c'est cette question qui a précipité la chute de son gouvernement en 1976? Mais la loi 22, si critiquée cette année-là, avait au moins le mérite de la cohérence. Elle avait été préparée avec soin, et charriait une vision articulée de la société.

Ce projet de loi 140 donne au contraire l'impression d'avoir été improvisé, en fonction des humeurs du moment. Or, pour la ministre Bacon, l'humour du moment était au règlement de comptes avec les présidents des organismes chargés d'administrer la loi 101, avec lesquels elle a maillé à partir depuis le début de son mandat. L'ancien président de la Commission de protection, M. Cholette, était un homme de Camille Laurin, et le Conseil de la langue française a publié des enquêtes et des sondages qui contredisaient, sur la question du bilinguisme et de l'affichage par exemple, les assertions du gouvernement.

Mais M. Cholette n'est plus dans le tableau, ayant démissionné il y a six mois, et Mme Bacon aurait sans doute pu s'entendre avec le président du Conseil, M. Martucci, si seulement elle s'était donnée la peine de s'intéresser aux activités de l'organisme qu'il préside, à défaut de quoi elle aurait pu exiger sa démission. Enfin, comme ministre titulaire, elle avait mille et un moyens d'influencer les orientations des organismes. Elle a préféré, avec une obstination maussade et revancharde, prendre les grands moyens... qui passent par la restructuration qu'elle avait annoncée un beau matin, quelques jours à peine après avoir hérité d'un dossier dont elle ignorait tout, n'ayant jamais eu au préalable à travailler sur des questions culturelles.

La mauvaise humeur est mauvaise conseillère: dans un dossier aussi délicat que la langue, le moindre faux pas peut se transformer en grave erreur politique.

\*\*\*

Le projet de loi Bacon démolit les organismes existant pour le simple plaisir d'en fusionner deux, de les rebaptiser, et d'inscrire en toutes lettres dans la loi ce que la ministre aurait pu faire de toute façon, par le simple pouvoir que lui confère sa fonction.

Plusieurs points soulèvent des inquiétudes: notamment, comme le signale la FTQ, la lenteur des procédures concernant les plaintes, qui, au lieu d'être traitées par le personnel en fonction de directives précises, devront toutes être acheminées jusqu'au conseil d'administration (toutes, y compris la moindre plainte concernant une affiche de pizza-ria!); les plaintes retenues devront faire l'objet d'une enquête (c'est déjà le cas), laquelle devra être suivie d'un effort de conciliation (autre précision superflue car sous la loi actuelle, la plupart des cas ont été réglés à l'amiable). Finalement, de délais en délais, il se pourrait qu'une plainte finisse par aboutir devant les tribunaux... Mais tant l'esprit que la lettre de la loi laissent prévoir que les plaintes tomberont généralement à l'eau, ce qui équivaut à faire de la loi 101 la seule loi qu'on pourra impunément bafouer.

Dans le passé, il est vrai, la Commission de protection a déjà péché par excès de zèle, comme dans l'affaire de l'hôpital St-Mary's, mais ce genre d'abus a été trop exceptionnel pour justifier qu'on edente à ce point une loi qui dans l'ensemble a été appliquée avec souplesse.

Autre point inquiétant: le libellé du projet laisse croire que le Conseil de la langue française, prétentieusement rebaptisé Haut Comité de la langue française, ne pourra publier ses avis au ministre et les études qu'il commandite. Cette disposition est plus inquiétante par la mentalité qu'elle révèle que par sa substance même, car dans les faits, sans doute le Conseil — pardon, le Haut Comité — fonctionnera-t-il sur la place publique, à l'instar des autres conseils consultatifs... à défaut de quoi, il devrait suffire de l'intervention de la Commission d'accès à l'information pour régler le problème, car s'il y a quelque chose qui sera automatiquement jugé d'intérêt public, c'est bien l'opinion d'un groupe d'experts payés par les fonds publics sur l'état du français au Québec!

Ce qui trouble surtout, c'est l'imprécision: ainsi, qu'advient-il de la fonction de recherche du Conseil? Tout porte à croire que la ministre a décidé d'en finir avec tout ce qui pourrait faire entendre une voix parallèle à celle du gouvernement, concernant la question linguistique. Il est normal que les organismes chargés d'appliquer la loi soient sur la même longueur d'ondes que le gouvernement, et qu'ils relèvent de l'autorité politique (d'autant plus que la langue est ici une question nettement politique), mais il serait invraisemblable que le gouvernement cesse de commanditer des recherches indépendantes et approfondies sur l'état et l'avenir du français.

Mais au moins ce projet de loi nous réserve l'occasion de nous détendre. Dans une disposition vraiment curieuse et inédite, qui a quelque chose d'assez comique, le projet de loi Bacon nous promet un Haut comité formé de 16 membres... dont quatre viendront de l'extérieur du Québec! Pour cacher le vide de ce projet de loi, on tombe dans la francophonie à large. Ainsi, on invitera les Manitobains (ou les Acadiens ou les Franco-Ontariens) à conseiller le gouvernement québécois sur des questions qui sont de stricte juridiction provinciale, et les Belges et autres Suisses à participer à la définition de nos politiques linguistiques! Aberrant.

\*\*\*

Le pire aspect de ce projet de loi qui est inutile à plusieurs titres car les problèmes qu'il veut régler auraient pu l'être sans recours à la législation, c'est le signal qu'il donne.

Ce signal, c'est celui-ci: le gouvernement garde la loi 101 mais qu'on se le tienne pour dit, c'est plutôt pour le symbole, on ne compte pas trop l'appliquer. Peut-être n'est-ce pas l'exactement l'intention du gouvernement, mais c'est l'impression qu'il donne, et en matière linguistique, ce sont les impressions qui créent les climats... ou qui les perturbent. Un signal de ce type risque d'accroître un peu partout l'unilinguisme anglais que la victoire libérale avait déjà ramené à la surface, et de renforcer la résistance de nombre de néo-québécois, qui ne se sont pas mis au bilinguisme autant que les anglophones de vieille souche. On sait par expérience à quoi peut mener ce genre de situation. Est-ce bien cela que souhaite M. Bourassa?

# Inquiétant pour l'État et la Justice

La présente réflexion a pour but de figurer au sujet des coordonnées qui opposent l'État et les avocats de la Couronne du Québec. Depuis la parution du rapport Rouleau, en septembre 1985, la fonction d'avocat de la Couronne a été circonscrite, étayée puis valorisée. Ce rapport d'étude, soumis aux gestionnaires de l'État, avait plusieurs buts. Celui qui nous intéresse actuellement concerne le traitement qu'il faut accorder à ce groupe d'intervenants, aux pouvoirs d'intervention de premier plan. Le conflit qui oppose les gestionnaires de l'État et les avocats de la Couronne du Québec se situe, entre autres, au niveau de la considération accordée à cette tâche, malgré la reconnaissance publique de tous les intervenants préoccupés par la saine administration de la Justice. (Je fais allusion ici au support des juges, des ministres, des députés, des avocats et de nombreux citoyens.)

Le rapport Rouleau commente ainsi la fonction d'avocat de la Couronne: «Le Procureur général (et ses commettants) ne reçoivent pas de directive du cabinet (des ministres) et ne sont pas davantage comptables devant ce cabinet de l'exercice de ses pouvoirs en matière d'administration de la justice criminelle et pénale. En d'autres termes, ils sont, dans l'exercice de leurs fonctions, indépendants du pouvoir exécutif.» Hélas! ce principe reconnu de l'indépendance de l'avocat de la Couronne du Québec s'annihile lorsqu'il est question de négociations, de traitement ou encore de conditions de travail. En effet, les gestionnaires du gouvernement réduisent, presque avec mépris, l'indépendance judiciaire à des exercices de privilèges. Le climat de confiance s'effrite. Pourtant tout citoyen est à la recherche d'une Justice transparente et adaptée. Nous voulons tous que les hommes soient égaux et justes entre

eux. Pour ce faire, il faut de l'idéalisme et des représentants capables de prendre en charge cette responsabilité individuelle et collective. L'État nomme des avocats de la Couronne pour partager cette responsabilité avec le Procureur général.

Toutefois, toutes les parties sont soumises à la suprématie de la loi. Celle-ci requiert que l'avocat de la Couronne et le Procureur général exercent leur discrétion, comme celle de poursuivre un prévenu, avec impartialité et à l'abri de toutes pressions politiques, afin d'éviter que les droits du citoyen soient soumis à l'arbitraire (je fais référence ici au rapport Rouleau). Nous notons qu'il est de plus en plus difficile, pour l'avocat de la Couronne, d'exécuter la tâche avec l'authenticité qu'elle commande. Il est à souligner qu'une des causes, à cette dépréciation vient de la théorie même du gouvernement, c'est-à-dire qu'il ne fait plus de distinctions entre l'avocat de la Couronne et les autres citoyens de l'État. C'est ainsi que l'État-entreprise ne se soucie plus des nuances; il exécute. Or, la Justice demeure une préoccupation sociale où la liberté du citoyen est sérieusement concernée. Le sens du devoir doit demeurer une priorité.

«Les fonctions du Procureur général, ministre de la Justice par surcroît, sont si nombreuses et variées qu'il doit déléguer l'exercice de ses responsabilités à des personnes expérimentées et compétentes qui doivent agir avec le même souci d'impartialité et jouir de la même indépendance.» L'énoncé est clair, net et précis. Or, l'application subit d'irréductibles transformations. Les gestionnaires de l'État, par la fin de non-recevoir des conditions améliorées de travail des avocats de la Couronne, nous soumettent leur indifférence à la qualité ou à la compétence des commettants du ministère de la Justice. L'État se lie aux seules attentes politiques.

Pour ajouter finalement à la considération de la tâche, il faut souligner que les «Les tribunaux ont conféré le statut d'officier quasi judiciaire aux avocats de la Couronne du Québec, c'est-à-dire qu'ils

doivent agir, à toutes fins pratiques, comme un juge» (je fais de nouveau référence au rapport Rouleau). Et c'est la Cour suprême du Canada qui soulignait: «la situation qu'occupe l'avocat de la Couronne n'est pas celle de l'avocat en matière civile. Ses fonctions sont quasi judiciaires. Il ne doit pas tant chercher à obtenir un verdict de culpabilité qu'à assister le juge et le jury pour que la Justice la plus complète soit rendue. La modération et l'impartialité doivent toujours être les caractéristiques de sa conduite devant les Tribunaux.» Le procureur de la Couronne occupe donc une position clé dans notre système de justice pénale. Il est, dans le premier sens du terme, un ministre de la Justice. On peut même soutenir que son rôle n'est pas moins important que celui du juge; c'est ainsi qu'en France on parle de la magistrature assise et de la magistrature debout. Tous les avocats de la Couronne du Québec connaissent parfaitement la lourdeur de leurs responsabilités. A cet effet, le ministère de la Justice procède, avant leur engagement, à des examens pour vérifier leur compétence et leur intégrité. Le résultat de tant d'énergie déployée lors de la sélection devient dérisoire notamment par l'absence d'un traitement équitable et loyal.

Nous sommes abasourdis par tant d'incompréhension. L'excellence est toujours exigée mais devient discutable. C'est inquiétant pour l'État et combien davantage pour la Justice. Une telle attitude place la Justice aux enchères; elle ne vaudrait plus l'excellence qu'elle mérite.

Il est évident qu'à titre de perspective pour un règlement, l'avocat de la Couronne peut faire une offre pour monnayer cette Justice aux enchères mais la droiture de son intention le ramène toujours à sa qualité de gardien de la paix publique. Nous demandons autant de rigueur aux gestionnaires de l'État. Le citoyen a un droit inaliénable à une Justice irréprochable.

Me Jean-Pierre BOYER

avocat de la

Couronne du Québec

N.B.: Toutes les références sont incluses dans le rapport Rouleau.

### N. B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

### La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400.» Port de retour garanti.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

ABONNEMENT 285-6911

Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.

RÉDACTION 285-7070

PROMOTION 285-7100

COMPTABILITÉ 285-6892

Grandes annonces 285-6900

Annonces classées 285-6900

ANNONCES CLASSÉES

Commandes ou corrections

lundi au vendredi de 8h à 17h. 285-7111

GRANDES ANNONCES

Détailants 285-7202

National, Télé-Press 285-7306

Vacances, Voyages 285-7265

Carrières et professions, nominations 285-7320

## Rémillard revient optimiste de sa tournée canadienne

Presse canadienne  
QUÉBEC

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes Gil Rémillard a complété sa tournée des capitales provinciales dans le but de mesurer l'appui que réservent les neuf autres provinces à la démarche entreprise par le Québec pour intégrer l'accord constitutionnel de 1982.

Les discussions ont été franches, a fait savoir hier l'attachée de presse du ministre Rémillard, Mme Suzanne Lévesque. Elle a ajouté que M. Rémillard est optimiste et qu'il pourrait avoir de nouveaux entretiens avec quelques représentants provinciaux avant de faire le bilan officiel de sa tournée.

Au début d'octobre dernier, à la veille d'entreprendre sa tournée, M. Rémillard avait indiqué qu'il devrait être en mesure de savoir en décembre ou en janvier s'il y a possibilité d'en arriver à une entente avec les provinces.

# Savoie admet que la Convention de la Baie James n'est pas respectée

L'application intégrale coûterait jusqu'à \$400 millions par an

MARIO FONTAINE

Raymond Savoie a eu deux grandes surprises en accédant au poste de ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones: la première fut de constater que la plupart des ententes signées avec les peuples de la Baie James ne sont pas appliquées. La seconde, c'est que si on les appliquait, cela coûterait une petite fortune au Québec.

Le ministre s'en est ouvert hier, devant l'Association du barreau canadien. « J'ai été choqué de voir à quel point on ne respectait pas les ententes. Il faut une volonté plus ferme de le faire. En même temps, je suis porté à dire aux intéressés: d'accord on va les respecter, si vous tenez compte de l'aspect coût pour la société », de dire le ministre.

Selon lui, la Convention de la Baie James et du Nord québécois, signée en novembre 1975 avec les Cris, les Inuit et les Naskapis, est loin d'avoir toujours été suivie. Un exemple: la construction de routes d'accès aux communautés, encore virtuellement inexistantes. Le document pourrait être rendu un peu plus vivant, et étalé dans le temps, explique en outre le député d'Abitibi-est.

M. Savoie pense qu'il convient de respecter le cœur de l'entente, mais précise qu'il faut aussi faire preuve de souplesse puisque son application immédiate et intégrale amènerait des déboursés de \$300 à \$400 millions par an pendant plusieurs années. Selon lui il n'y a jamais eu, au Québec, de pensée cohérente et à long terme sur le développement du Nord.

« Nous éprouvons toujours une difficulté fondamentale à faire accepter aux gouvernements fédéral et québécois leurs responsabilités inscrites dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Nous estimons que ces deux gouvernements ne reconnaissent pas le caractère dynamique et à long terme de la Convention, et qu'ils ne font pas les efforts nécessaires pour en faire un succès », confirme le porte-parole des Cris, Ted Moses.

« Nous éprouvons toujours une grande difficulté à faire appliquer la Convention, poursuit M. Moses, et je suppose que nous devrions toujours affronter cette réalité ».

Un réaménagement administratif arriverait-il à circonscrire le problème? La question se pose actuellement, puisque le ministre Savoie songe à doter le Nord québécois d'une nouvelle structure

administrative, laquelle pourrait éventuellement prendre la forme d'un ministère. Il vient de compléter une étude préliminaire sur le sujet, qu'il remettra sous peu au premier ministre Bourassa. M. Savoie aimerait pousser plus loin sa recherche, détailler cette étude notamment au plan de la faisabilité.

Le but de l'opération: trouver un mode de fonctionnement le plus adapté possible aux besoins du Nord. Cela n'a rien à voir, assure-t-il, avec la création probable d'une deuxième Baie James.

## La mère de Mulroney à l'hôpital

Presse Canadienne

La mère du premier ministre Brian Mulroney est dans un état stable à l'hôpital à la suite d'une attaque cardiaque.

M. Mulroney a été mis en contact régulier avec les médecins et les membres de sa famille depuis que sa mère Irène, âgée de 74 ans, a été admise à l'hôpital St. Mary's de Montréal, vendredi.

Un collaborateur du premier ministre a indiqué que la mère de M. Mulroney se reposait et qu'elle devrait se remettre complètement de son attaque.



Mme Irène Mulroney

## Ottawa impose un contrat de travail aux débardeurs de la C.-B.

Presse Canadienne  
OTTAWA

D'un commun accord, les députés finiront de débattre, aujourd'hui, un projet de loi pour obliger 65 sociétés maritimes à reprendre 3 500 débardeurs de la

Colombie-Britannique, qui sont l'objet d'un lock-out depuis samedi dernier.

La loi, qui pourrait entrer en vigueur dès mercredi, imposera un nouveau contrat de travail jusqu'à la fin de 1988. L'ancien contrat est expiré depuis le 31 décembre 1985.

Le ministre du Travail, M. Pierre Cadieux, a signalé que la nouvelle convention collective contient toutes les recommandations du conciliateur fédéral, M. Donald Larson, sauf celle relative aux containers.

Dans ce dernier cas, a dit M. Cadieux, la question a été référée à une commission d'enquête industrielle, qui devra remettre son rapport le 30 juin prochain. Ses recommandations devront être acceptées par les deux parties et comprises dans le nouveau contrat avant le 1<sup>er</sup> septembre.

Le président du syndicat des débardeurs, M. Don Garcia, s'est réjoui du fait que la question des containers soit référée à une commission. Il a dit que c'était « la seule bonne chose » dans le projet de loi du gouvernement.

Délais

M. Ray Purdy, directeur de la promotion du port de Vancouver, s'est dit déçu quant à lui des délais constamment apportés à la solution de la question des containers.

Il y a 10 mois que cela dure, a-t-il rappelé, et « nous nous demandons si nos clients vont rester avec nous ».

« Il y a des clients, a-t-il ajouté, qui menacent de nous quitter ».

## Trois femmes admises au Sénat

Presse Canadienne  
OTTAWA

Le premier ministre Brian Mulroney a comblé les trois derniers postes vacants au Sénat, hier, en faisant accéder trois femmes à la Chambre haute.

Il s'agit de Mmes Eileen Rossiter, de Charlottetown, adjointe au président de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard; Mira Spivak, de Winnipeg, épouse de l'ancien leader des conservateurs manitobains Sydney Spivak; et Ethel Cochrane, de Terre-Neuve.

M. Mulroney a fait deux autres nominations par la même occasion: MM. Jim Lee, ex-premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, à la Commission canadienne des pensions; et George Johnson, ex-ministre au Manitoba, comme lieutenant-gouverneur de cette province.

## Deux démissions à Terre-Neuve

Presse canadienne  
SAINT-JEAN

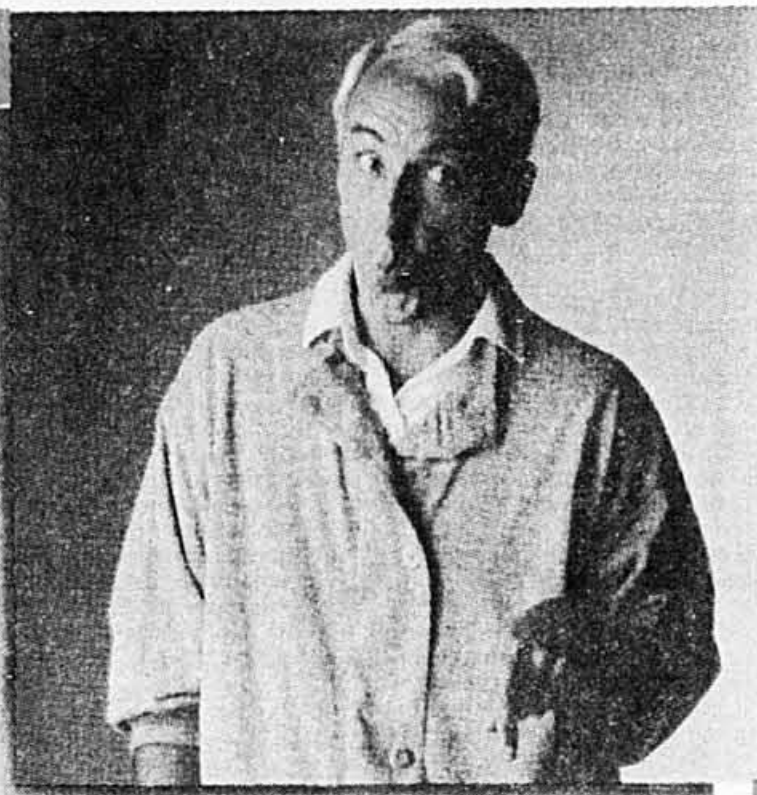
Le ministre de l'Énergie Bill Marshall et le député conservateur Tom Hickey ont tous deux remis leur démission, hier, de l'Assemblée législative de Terre-Neuve.

Dans le cas de M. Marshall, il a été annoncé à Ottawa qu'il a été nommé juge à la division des appels de la Cour suprême de Terre-Neuve.

Pour ce qui est de M. Hickey, il n'a fourni aucune explication, se contentant de dire qu'il allait rencontrer la presse aujourd'hui.

# La toute nouvelle Pontiac Firefly 87:

## «À ce prix-là, y vont l'aimer!»



### 7280\$

Prix de détail suggéré par le fabricant pour la Pontiac Firefly de base, 2 portes et hayon, avec équipement standard. Transport en sus. Certains équipements représentés sont livrables moyennant supplément. Le concessionnaire peut vendre à un prix inférieur. Le prix et les caractéristiques sont sujets à changement sans préavis.

Consommation: 5,1 L/100 km\* (55 mi/gal)

\*Résultats basés sur les méthodes d'essai de Transport Canada (cote combinée) pour une Pontiac Firefly 1987 avec moteur de 1 litre et boîte manuelle 5 vitesses. La consommation de votre Firefly peut varier selon les conditions d'utilisation.

Il ne serait pas surprenant que la nouvelle sous-compacte de Pontiac batte tous les records de popularité. Dès qu'on rencontre une Firefly, on ne peut s'empêcher de l'aimer. Elle a tout pour plaire: économique à l'achat, pas gourmande à la pompe, étonnamment logeable, le tout avec un équipement standard impressionnant...que peut-on demander de plus? Qu'elle soit fougueuse, peut-être? Pas de problème, la p'tite Firefly n'a pas de complexe de ce côté-là non plus. Passez vite la voir chez votre concessionnaire Pontiac.

## Pontiac Firefly

### Ça marche Pontiac!



# GAGNEZ

UN VOYAGE AU BOUT DU MONDE  
AVEC VOTRE CARTE MONDIALE

#### DEMANDEZ VOTRE MASTERCARD<sup>MD</sup> DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

Voici votre chance de gagner un voyage pour deux personnes en Orient. Demandez, d'ici le 31 janvier 1987, votre carte MasterCard de la Banque de Montréal. Dès l'approbation de votre demande, vous serez automatiquement inscrit au concours. Aucun achat, aucune avance de fonds n'est nécessaire. Le voyage vous mènera à Tokyo, Beijing, Hong Kong, Singapour et Bangkok !

Le grand prix comprend 2 billets d'avion en première classe, des hôtels de luxe, des spectacles et la plupart des repas. En plus, les gagnants obtiendront un crédit de \$5 000 à leur compte MasterCard.

#### AUTRES PRIX EN CRÉDIT MASTERCARD.

Même si vous ne remportez pas un voyage au bout du monde, MasterCard peut quand même vous faire gagner \$5 000, \$1 000, \$500 ou \$100 crédités à votre compte MasterCard. En tout, il y a 215 prix secondaires.

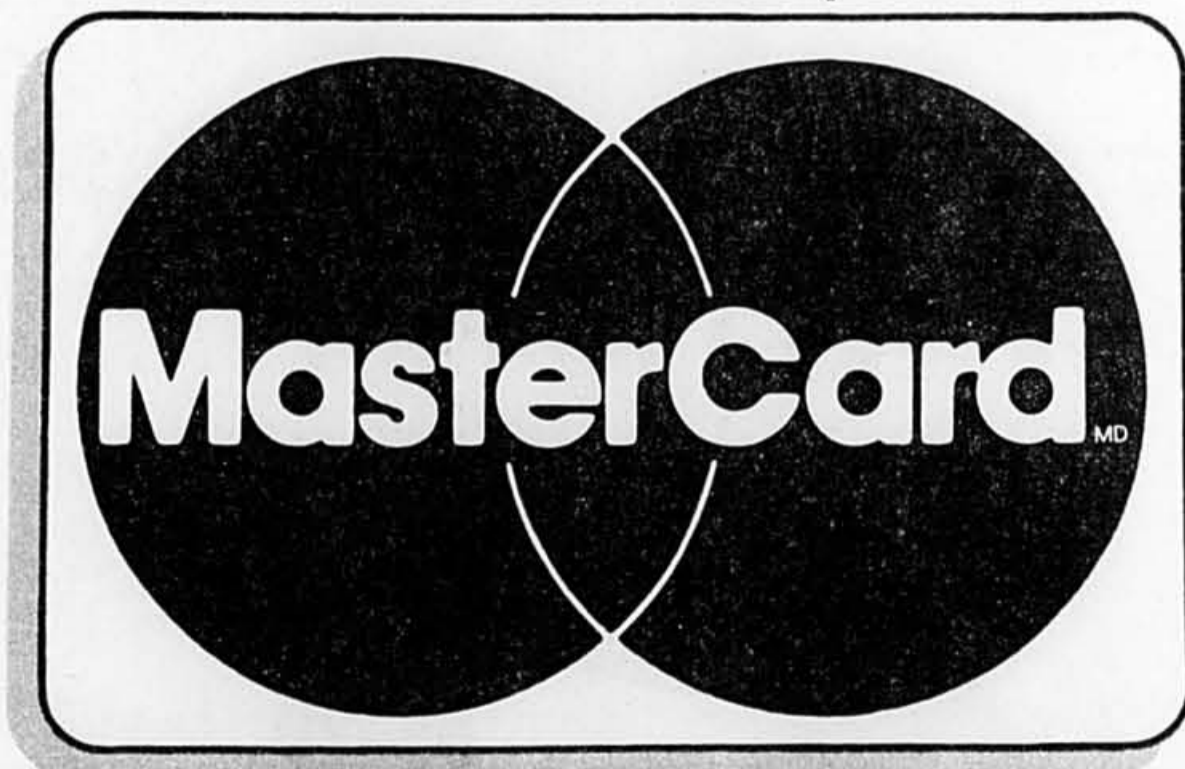
#### MASTERCARD... LE CHOIX LOGIQUE

Plus que jamais, MasterCard est le choix qui s'impose: il n'y a pas de frais pour l'obtenir, aucuns frais annuels, aucuns frais de transactions\*. Et plus de 4 500 000 établissements dans plus de 170 pays l'acceptent !

De plus, d'ici le 31 janvier, elle vous donne une chance de partir à la découverte de l'Orient... la grande muraille, la Cité interdite, le Palais d'été et bien d'autres choses toutes plus exotiques les unes que les autres.

Vous trouverez tous les détails du concours dans toutes les succursales de la Banque de Montréal. Renseignez-vous !

Sans frais. Sans complication.



C'est le bon sens même.

<sup>MD</sup>Marque déposée de MasterCard International Inc. La Banque de Montréal est un usager inscrit.  
\* Aucun intérêt si vous réglez le solde mensuel au plus tard à la date d'échéance.



**Banque de Montréal**

# Bonjour Montréal!

C'est une bonne journée pour votre nouveau complet



*A. Gold & Sons®*

présente

UN ÉVÉNEMENT TRÈS SPÉCIAL

COMPLETS

Ord. \$295 **\$199** Épargnez \$96

CETTE SEMAINE

Nouveaux arrivages spécialement sélectionnés de modèles à simple et double boutonnage confectionnés dans les meilleurs tissus aux motifs et couleurs variés. Courts, réguliers et longs.

ET

«Nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection.»

## Certaines Personnes

pensent qu'un complet A. Gold & Sons est coûteux. En fait, certains le sont.

Mais cette semaine, vous pouvez vous procurer un superbe complet A. Gold & Sons pour seulement \$199.

Surprenant? Oui. Pour seulement \$199 vous pouvez avoir l'allure qui vous distingue des autres et apprécier la qualité et l'élégance qui ont fait la réputation des complets A. Gold & Sons.

ET

«Nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection.»

- LES PROMENADES
- SAINT-BRUNO
- LE CARREFOUR LAVAL
- LES GALERIES D'ANJOU



- PLACE VERTU
- CENTRE ROCKLAND
- 960, STE-CATHERINE O.
- FAIRVIEW PTE-CLAIRE

# Le Parti libéral du Québec en voie de réaliser la plus fructueuse campagne de financement de son histoire

**MAURICE GIRARD**  
de la Presse Canadienne

Le Parti libéral du Québec (PLQ) poursuit sa campagne de financement, qui s'annonce la plus prometteuse de toute l'histoire de cette formation politique.

A ce jour, le PLQ a dépassé de \$2 millions l'objectif de \$3,5 millions qu'il s'était donné lors de son lancement simultané à Québec et à Montréal, cet été. Le directeur du parti John Parisella a indiqué hier à la Presse Canadienne qu'environ \$5,5 millions étaient entrés dans les coffres du parti ces dernières semaines.

Selon toute vraisemblance, les libéraux provinciaux pourraient facilement recueillir un total de \$6 millions, peut-être même un peu plus. Ce montant représente au moins cinq fois plus que ce que le Parti québécois a réussi à recueillir le printemps dernier, lors de sa première campagne de financement organisée depuis son retour dans l'opposition.

Si la rentrée de fonds continue au même rythme, le PLQ de Ro-

bert Bourassa battra visiblement tous les records de financement selon le mode imposé depuis l'adoption d'une nouvelle loi, lors du premier mandat du Parti québécois. Les résultats officiels seront rendus publics au début de l'an prochain, au Conseil général du parti.

L'argent recueilli cette année servira à combler le budget opérationnel du présent exercice financier et celui de l'an prochain. Une partie des sommes recueillies seront mises de côté pour la prochaine campagne électorale, une autre ira aux régions tandis qu'un certain montant sera réservé pour toute élection complémentaire à survenir d'ici la fin du mandat du gouvernement actuel.

« À toutes fins utiles, le 1<sup>er</sup> janvier, le PLQ n'aura aucune dette. Même qu'on a réglé certains dettes d'immobilisation qu'on avait depuis quelques années. La situation financière devra être assez bonne. Mais on ne sera pas riche au point de ne plus tenir de campagne. On en organisera une autre l'automne prochain », a dit M. Parisella.

D'ailleurs, après avoir insisté sur le financement cette année, le

PLQ mettra l'accent, dans les prochains mois, sur le contenu du programme en vue du congrès plénier du parti, prévu pour 1988, un peu plus d'un an avant les prochaines élections générales.

### Langue

Par ailleurs, le directeur du Parti libéral du Québec ne s'inquiète pas outre mesure de la récupération que fait le Parti québécois du débat sur la langue, qui connaît des poussées d'intérêt de façon intermittente dans l'actualité depuis la prise du pouvoir, il y a près d'un an.

M. John Parisella ne croit pas que le débat soit aussi hargneux que dans les années 1970. « Je ne sens pas en ce moment qu'on assiste à une mobilisation aussi forte que dans les années passées ou même de la confrontation. »

Les libéraux, affirme-t-il, n'ont pas « l'intention de véhiculer un recul en ce qui regarde le visage français du Québec, en particulier de la ville de Montréal ». Il estime que le gouvernement pourra y arriver dans le domaine de l'affichage « tant que le français reste obligatoire et prioritaire ».

## Québec a versé \$162 000 à Quebecair pour promouvoir des vols qui n'ont jamais eu lieu

Presse Canadienne  
QUEBEC

Le gouvernement libéral a dépensé \$162 000 pour rembourser à Quebecair une campagne de promotion pour des vols entre New York et le Québec qui n'ont finalement jamais eu lieu.

C'est une mauvaise expérience que nous avons eue avec Quebecair », a expliqué le ministre du Loisir Yvon Picotte, invité récemment à expliquer cette dépense gouvernementale tout à fait inutile.

Devant la Commission parlementaire de l'économie qui étudiait les engagements financiers

de son ministère, M. Picotte a expliqué qu'en janvier 1986, le gouvernement avait versé \$162 000 à Quebecair pour une campagne de publicité.

La campagne visait à faire la promotion des vols forfaitaires entre New York et Québec pour amener des skieurs américains sur nos pentes de ski.

Mais la série de vols a été annulée avant même de commencer, mais après que la campagne de publicité eut été rondement menée.

« J'ai dû aller à New York pour essayer de réparer les pots cassés et expliquer cette décision de ne pas effectuer finalement cette liaison », a affirmé le ministre Picotte.

Cet incident « nous a apporté

une mauvaise réputation au niveau de tout le circuit touristique », a avoué le ministre.

M. Picotte a expliqué que des discussions se poursuivaient avec d'autres compagnies aériennes qu'il n'a pas identifiées afin d'instaurer d'autres liaisons entre les villes du nord-est américain et Québec dès cette année, spécialement pendant la saison de ski.

Mais la campagne de janvier dernier s'est traduite par une perte sèche de \$162 000 en fonds publics pour le Québec, a admis le ministre.

Malgré tout, le gouvernement libéral a renouvelé pour \$3 millions un contrat publicitaire avec la firme Publicité Martin Inc. pour une campagne sur les plaisirs des sports d'hiver au Québec.

**Bottin range**

Plus de deux millions de lecteurs et des milliers de dollars à gagner.

<p><b>CHATEAUGUAY:</b> Mme Leslie Grégoire 1er prix: BOUTIQUE VYVRE UNISEXE 755, rue Saint-Jean-Baptiste Sainte-Marthe 2e prix: LES ENTREPRISES RUSTIK INC. 47, Saint-Jean-Baptiste Châteauguay, Que. 3e prix: BRONZAGE INTERNATIONAL 157, Saint-Jean-Baptiste Châteauguay, Que.</p> <p><b>LAPRAIRIE:</b> Mme Claudette Houle 1er prix: LISETTE ESTHETICIENNE 306, chemin Saint-Jean Laprairie, Que. 2e prix: BOUTIQUE MONI-PIERRE 50, boul. Taschereau Laprairie, Que. 3e prix: BOUTIQUE R.A. LAROSE INC. 408, boul. Sainte-Elizabeth Laprairie, Que.</p> <p><b>RIVE NORD:</b> M. André Fortin 1er prix: GERARD RAYMOND LTEE 15729, boul. Parérolonds Pierrefonds, Que. 2e prix: CHALET CHINOIS 2, rue Paëment Sainte-Genevieve, Que. 3e prix: MARCHÉ ALIMENTATION VINCELLI INC. 4601, des Sources Roxboro, Que.</p>	<p>Mme Andrée Gingras 1er prix: LE GIROLE 4865B, Saint-Charles Pierrefonds, Que. 2e prix: SALON JO-ANN 187, Hymus Pointe-Claire, Que. 3e prix: SUPER YOGI 4810, Saint-Jean Pierrefonds, Que. Mme Lise Cloutier 1er prix: ELECTROLYSE GINETTE LORD 11387, boul. Gouin, suite 3 Roxboro, Que. 2e prix: SI &amp; SA INC. 15740, boul. Pierrefonds Pierrefonds, Que. 3e prix: AU ROYAUME DE MARIE SOLEIL 16339, boul. Gouin Sainte-Genevieve, Que.</p> <p><b>TERREBONNE:</b> Mme Danielle Corbeil 1er prix: COIFFURE RAYONNANTE 161, Coursol Sainte-Anne-des-Planes, Que. 2e prix: BUFFET MANDARIN 1358, boul. Moody Terrebonne, Que. 3e prix: RESTAURANT 335 3640, montée Mathieu La Plaine, Que.</p> <p>M. Robert Burns 1er prix: PHOTO CLERD ENR 1425, Poirer Mascouche Heights, Que.</p>	<p>2e prix: YVES MATHIEU 900, Des Seigneurs Saint-Louis-de-Terrebonne 3e prix: LES CUISINES C.T.H. 945, chemin Du Coteau Terrebonne, Que. POINTE-CLAIRE: Mme Randa Winkoff 1er prix: RX SOLEIL 2998, Saint-Charles Kirkland, Que. 2e prix: PHARMACIE JEAN COUTU 485, boul. Beauséjour, Que. 3e prix: THE PET BARN 275, boul. Saint-Jean Pointe-Claire, Que. M. Jim Leeks 1er prix: JEAN COUTU 485, boul. Beauséjour Beauséjour, Que. 2e prix: MIKES SOUS-MARIN 2973, Saint-Charles Kirkland, Que. 3e prix: LES GOURMANDS 482, boul. Beauséjour Beauséjour, Que. M. Juri Nurmberg 1er prix: SALON JO-ANN 187, Hymus Pointe-Claire, Que. 2e prix: PIZZERIA PAZ DA PIZZA 2671, St-Jean Dollard-des-Ormeaux 3e prix: PHARMACIE JEAN COUTU 485, boul. Beauséjour Beauséjour, Que.</p>
---	--	--

## Tout, tout, tout... s'Orange

**VIENT DE PARAÎTRE**

LES HISTOIRES COMPLETES  
**LES AVENTURES DES PETITS DÉBROUILLARDS**  
PAR JACQUES GOLDFEIN

Voici un recueil composé de **14** des meilleures bandes dessinées tirées du magazine mensuel **Je-me-petit-débrouille**

Suivez Kim, Caroline, Robert, Mathieu, Catherine, Simon et Beppo la Grenouille dans leurs plus captivantes aventures!

**64 pages** reliure cartonnée

**EN VENTE PARTOUT**

Deux façons rapides et efficaces de commander vos livres des Editions La Presse.

- En composant le **285-6984** et en donnant votre numéro de carte VISA ou MASTERCARD. Ce service vous est offert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.
- En nous faisant parvenir le bon de commande ci-joint.

Louez une voiture Tilden et profitez d'un **RABAIS COMPTANT DE 5%** sur vos frais de voyage, dont l'avion

Imaginez! Une réduction de 5% sur presque tous vos frais de voyages d'affaires et de loisirs: billets d'avion et de train, chambres d'hôtel, location de voiture, croisières, forfaits et même vos assurances-voyages.

**Du nouveau! Prime-voyage comptant**

Vous obtenez de l'argent comptant au lieu de compter les milles avec les lignes aériennes (qu's'accumulent quand même!).

Le Prime-voyage comptant est une idée originale du Club Unik et des Locations de voitures Tilden. Le Club Unik Voyage Connections, le Club Unik vous réserve dans son club de voyage national. Devenez membre vous aussi dès aujourd'hui, en composant le 1-800-361-CLUB. Dès lors, vous pourrez vous prévaloir de la réduction de 5% - Prime-voyage comptant - du Club Unik applicable sur tous vos voyages d'affaires ou de loisirs réservés par l'entremise de Voyages Connections et comprenant obligatoirement la location d'une voiture Tilden. Voyages Connections du Canada Inc. est une agence de voyages accréditée qui garantit aux membres du Club Unik les tarifs-voyages les plus bas au Canada au moment des réservations.

Comment obtenir votre Prime-voyage comptant?

Facile! De retour de voyage, expédiez au Club Unik une copie de tous vos reçus de dépenses admissibles (voir ci-dessous) consécutives aux réservations faites par Voyages Connections. Le Club Unik vous enverra un chèque équivalant à 5% du total de ces dépenses. (Tous les détails de ce programme accompagneront votre carte de membre.)

a) Billets d'avion (au Canada ou à l'étranger)  
b) Location de voiture chez Tilden ou un de ses affiliés: National Car Rental ou Europcar  
c) Croisières et forfaits-vacances  
d) Chambres d'hôtel (la chambre seulement; repas, boissons et autres dépenses ne sont pas admissibles)  
e) Billets VIA Rail  
f) Assurances-voyages

Notes: les taxes ne sont pas sujettes à la Prime-voyage comptant de 5%.

Le chèque pour vous ou votre employeur? Tout dépend de la politique de l'entreprise. Suite à vos voyages d'affaires, vous pouvez garder le chèque Prime-voyage comptant de 5% ou l'endosser à l'intention de votre employeur.

Quelques conditions particulières... Trois seulement. Vous devez être membre du Club Unik (voir ci-dessous l'offre spéciale de lancement). Vos réservations doivent être faites par Voyages Connections. Vous devez louer une voiture chez Tilden ou auprès d'un de ses affiliés internationaux National Car Rental ou Europcar.

**Économisez 20\$ sur les frais d'adhésion au Club Unik**

Où que vous soyez au Canada, composez sans frais le 1-800-361-CLUB, entre 9h et 21h (HNE) en semaine ou entre 9h et 17h (HNE) le samedi. Votre adhésion au Club Unik ne vous coûtera que 25\$ la première année, au lieu du prix normal de 45\$. Si vous décidez d'annuler votre adhésion au Club Unik dans les 30 jours, les frais d'inscription vous seront entièrement remboursés sans discussion.

**Exemple:** Selon un calcul approximatif des coûts d'un voyage d'affaires typique au Canada.

1	Billet d'avion, aller-retour en classe affaires	960,00\$
2	Hôtel de première classe, deux nuits	180,00
3	Location d'une voiture Tilden, deux jours	75,00
<b>Total</b>		<b>1 215,00\$</b>
<b>50% PRIME-VOYAGE 5% COMPTANT</b>		<b>60,75\$</b>

Les plus bas ou les meilleurs tarifs disponibles - sont toujours en fonction du marché canadien.

Adhérez aujourd'hui et profitez de la Prime-voyage comptant!

Appelez le Club Unik, sans frais **1-800-361-CLUB**

**TILDEN**

Demandez la brochure du Club Unik à tout comptoir Tilden.

Tilden loue plusieurs marques et modèles et met en vedette les voitures Chrysler Canada.

National Car Rental

**BON DE COMMANDE** 771

Veuillez me faire parvenir: ( ) exemplaire(s) de «Les aventures des petits débrouillards» au prix de 10,95\$ chacun, plus 1\$ pour frais de poste et de manutention.

Je suis abonné(e) à LA PRESSE. Veuillez me faire parvenir ( ) exemplaire(s) de «Les aventures des petits débrouillards» au prix de 8,80\$ chacun, plus 1\$ pour frais de poste et de manutention.

IMPORTANT: Joignez à cette commande un chèque visé ou mandat de poste payable aux Editions La Presse Ltée.

Vous pouvez également utiliser votre carte de crédit comme mode de paiement.

M/Card ou VISA No. ....

À retourner aux: Editions La Presse Ltée 44, Saint-Antoine Ouest Montréal (Québec) H2Y 1J5

NOM.....

ADRESSE.....

VILLE.....

CODE POSTAL..... TÉL.....

TOTAL Ci-joint \$..... (Plus 1\$ pour frais de poste et de manutention)

Prière de noter que les échanges et les remboursements ne sont pas acceptés.

# Un film inédit sur le camp d'extermination d'Auschwitz est présenté à la TV allemande

Il montre la condition lamentable des survivants

Agence France-Press  
BONN

■ La télévision ouest-allemande a présenté ces derniers jours les images terribles jamais montrées en Occident de la libération et de l'inspection du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, dans les premiers mois de 1945, par les troupes soviétiques.

Le soldat Alexander Voronzov, appartenant à la 60ème Armée, a filmé les 26-27 janvier sous la neige la libération du plus grand camp de la mort nazi (4 millions de victimes estimées) où, depuis la fuite de leurs gardiens SS, se terraient dans des baraques à moitié détruites sans chauffage et sans électricité environ 5 800 survivants hagards.

Le film montre comment les officiers et commissaires soviétiques ont découvert l'ampleur de

l'horreur à mesure qu'ils parcourent le camp, faisant fouiller grâce aux plans des lieux retrouvés les ruines des crématoires et des chambres à gaz que les SS avaient fait sauter, faisant procéder à des analyses médicales accablantes pour les « médecins de la mort », allant de révélation en révélation en recevant les témoignages de détenus.

Ces images ont été prises pendant les mois d'hiver de 1945 où l'URSS, qui voulait rassembler tout le dossier d'accusation pour le futur procès des criminels nazis, n'avait pas révélé encore ses découvertes à Auschwitz, et où les survivants recevaient encore des soins dans le camp. Auparavant, les seules images parvenues aux États-Unis avaient été des vues aériennes du complexe industriel et concentrationnaire d'Auschwitz.

Sur les premières images du caméraman soviétique, quelques

survivants valides, dispersés derrière les grillages et pelotonnés dans des couvertures regardent les soldats soviétiques, sans comprendre, avec méfiance. Allongés dans la neige ou dans des fosses communes, les cadavres des 242 détenus fusillés par les SS avant leur fuite.

Les soldats soviétiques découvrent des réservoirs de zyclone B (le gaz utilisé dans les chambres d'extermination), les hangars aux valises, les 45 000 sacs de cheveux; font les décomptes des chaussures, des châles de prières juifs, des habits masculins, féminins ou de petits enfants sur des tas énormes débordant des entrepôts jusque dans la boue; recensent les mâchoires et les pinces pour extraire les dents en or, les potences...

Quelques centaines d'enfants survivants dans des habits rayés flottant sur eux, parmi lesquels

les jumeaux cobayes du docteur Josef Mengele, lèvent les bras pour montrer leurs tatouages.

La partie la plus impressionnante du film est celle où des médecins examinent les survivants déformés par la faim, les coups ou les maladies qui leur ont été injectées par piqûres pour des expériences: à l'un la lèpre, à l'autre le typhus...

Devant la caméra, quelques uns des détenus des 20 nationalités déportées à Auschwitz témoignent: certains enfants étaient brûlés vivants, et presque tous les autres directement gazés.

#### Témoignages

Le soldat soviétique montre aussi, en présence de Polonais de la région, de survivants et de troupes en grand uniforme, les sobres obsèques de 242 exécutés et des 250 détenus ayant succombé après la libération du camp.

Un officier soviétique prononce un discours: il réclame la tête de tous les coupables « afin qu'Auschwitz ne recommence jamais ».

Puis ce sont les dernières scènes: au printemps, les portes grillagées s'ouvrent et les soldats armés doivent reculer sous la pression d'hommes et femmes habillés de lourds manteaux et coiffés de chapeaux mous. Les enfants partent en convois encadrés d'infirmières et de religieuses. Une centaine de grands malades physiques et mentaux resteront eux à Auschwitz jusqu'en octobre.

Alexander Voronzov, la poitrine bardée de médailles, seul survivant, 41 ans après les photographes de l'Armée Rouge à Auschwitz, estime que « de toute la guerre, c'est son souvenir le plus terrible, un souvenir qu'il n'a pu refouler ».

120 personnes arrêtées en manifestant contre les tirs nucléaires

Agence France-Press  
WASHINGTON

■ Au moins 120 personnes ont été arrêtées hier au cours de manifestations pacifistes à Washington et près du polygone de tir du Nevada où sont effectués les essais nucléaires américains, ont indiqué les polices locales.

À Washington, plusieurs centaines de manifestants s'étaient rassemblés devant le département de l'Énergie (sous l'autorité duquel ont lieu les essais nucléaires), et ont empêché pendant une heure les employés d'entrer dans l'immeuble, selon la police. Au moins 60 personnes ont été arrêtées lorsque les forces de l'ordre sont intervenues, a précisé la police.

**CHERS AÎNÉS,  
C'EST VOTRE FÊTE  
À LA BAIE**

**Profitez d'un  
RABAIS  
DE 15%**

**Sur presque tous\* les  
articles en magasin,  
le mercredi  
19 novembre**

Il vous suffit d'apporter une preuve de votre âge (carte de l'âge d'or, certificat de naissance, permis de conduire, etc.) et de passer la journée du mercredi 19 novembre à magasiner.

\*Exceptions: Tabac, restaurants, nourriture, produits pharmaceutiques, produits de beauté, gros électroménagers et fours à micro-ondes de toutes marques, appareils stéréo, téléviseurs, ordinateurs y compris ceux du rayon 762, appareils vidéo/électroniques, certificats-cadeaux, ainsi que la plupart des services financiers et services aux clients: Scholl, salons de coiffure, First Lady, Salon d'Optique, Studio de photo, Van Houtte, Réparation de montres et autres, Slick, le Naturiste, Hertz, H&R Block, le service de nettoyage à domicile, Voyages American Express, Innovations en informatique, S.T.C.U.M., le bureau de poste, les billets de loterie, la Société des alcools, l'entreposage des fourrures, le Ticketron, l'emballage-cadeau, tissu mode Marshall et bijoux mode Ambassador Gold.

**C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie**

**C'EST MEILLEUR À LA CHAUMINE**

**OFFRE SPÉCIALE 2 POUR 1\*  
pour les aînés**

Petit pâté au boeuf avec croûte cheddar,  
pommes de terre au choix et légume.

**4.25**

\*Le mercredi 19 novembre entre 11 h et 14 h 30 seulement.

la **Baie**